



Vous êtes

- Salarié
- Travailleur/Dirigeant Non Salarié

Contactez

notre Service Pêche,
Cultures Marines
& Coopération Maritime
09 70 84 51 18
www.ocapiat.fr



Vous travaillez dans les productions maritimes ?

OCAPIAT

**peut prendre en charge
votre formation
(en continu ou en alternance)**



Selon votre situation et votre projet, OCAPIAT peut vous accompagner dans le financement de différentes formations liées aux métiers des productions maritimes.



Quelques exemples :

formations réglementaires

- **Formations diplômantes** pour accéder à certaines fonctions (maritimes ou terrestres)
- **Titres et diplômes** maritimes ou conchylicoles obligatoires
- **Formations qualifiantes imposées** comme les permis pour conducteurs routiers (permis C et EC, FIMO/FCOS) pour les entreprises qui transportent leurs marchandises, les formations liées à la sécurité du travail en mer ou à terre...

stages de perfectionnement

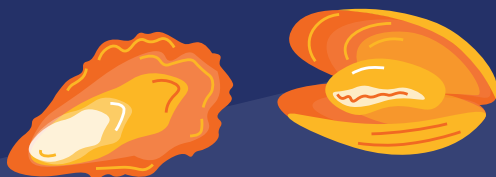
- Électricité
- Mécanique
- Gestion des stocks
- Comptabilité - Informatique
- Langues...

autres dispositifs répondant aux enjeux du secteur

- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Bilan de compétences

Le dossier

sera à déposer par l'entreprise dans son compte extranet sécurisé ou sur www.ocapiat.fr/demande-de-prise-en-charge-express/



Financé dans le cadre de la convention de coopération signée avec le Gouvernement